



**Direction de l'Aménagement du Territoire / Ministère de l'urbanisme, des collectivités
territoriales et de l'aménagement des territoires**
**Département de Géographie / Laboratoire de Géomatique et d'Environnement / Université
Assane Seck de Ziguinchor**

Deuxièmes journées de l'Aménagement du Territoire

Thème : PENSEES ET POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Colloque international

Du 29 au 31 octobre 2024

Dakar (Sénégal)

APPEL A COMMUNICATIONS

En fonction de l'objectif qui lui est assigné, l'aménagement peut se particulariser par une action spécifique sur un milieu déterminé : aménagement rural, urbain, agricole, industriel, portuaire, touristique, routier, etc. Il désigne, à la fois, l'action d'une collectivité sur son territoire et le résultat de cette action. (Diakhaté, 2011 : 26).

Défini comme « *une action collective et volontaire qui vise, par le moyen d'une transformation de l'organisation spatiale et temporelle de la société, à répondre à des objectifs politiques* » (Desjardins, 2021: 14), l'aménagement du territoire n'est donc pas spontané. Il désigne l'activité collective consistant à définir, à exécuter et à évaluer un projet pour un territoire donné. Un tel projet s'appuie sur une vision politique et des savoirs. Dans son acception la plus large selon Santamaria (2016 : 16), l'aménagement du territoire est l'action volontaire d'un groupe social pour organiser, voire transformer l'espace dans le but d'engendrer des effets positifs sur la société.

L'aménagement du territoire se décline à différentes échelles, du local à l'international, et s'applique à différents types d'espaces. On distingue souvent l'échelle de l'architecture qui est celle du bâtiment ; l'échelle de l'urbanisme correspondant à l'aménagement urbain qui est

celle du quartier ou de la ville ; l'échelle de l'aménagement des territoires, qui est celle de la région, de l'Etat ou d'un ensemble d'Etats. De même, les objectifs qu'il poursuit sont nombreux et englobent l'organisation spatiale, la création d'équipements, le développement économique, l'atténuation des inégalités spatiales, la préservation des patrimoines culturel et naturel, une meilleure maîtrise de la dépense publique, etc.

Dans le contexte africain, les défis de l'aménagement du territoire sont multiples et complexes (Sène et al., 2024 ; Igue et al., 2010). Ils sont souvent exacerbés par une combinaison de facteurs, notamment la croissance démographique rapide, l'urbanisation non planifiée, la pauvreté, les conflits politiques, les inégalités socio-économiques, les problèmes environnementaux tels que le changement climatique, la déforestation, la désertification, la salinisation des terres, les faiblesses liées à la gouvernance et aux capacités institutionnelles, etc.

Ces multiples défis soulèvent quelques questions : comment les expliquer malgré les politiques d'aménagement qui ont été mises en place ? Quels postulats sous-tendaient les pratiques d'aménagement des Etats ? Ensuite, face à ces défis et aux nouveaux enjeux de développement, quel rôle doivent jouer les politiques actuelles d'aménagement du territoire ? Comment doit-on renouveler la pensée aménagiste (ses notions, ses méthodes, ses outils, ses imaginaires) ? La question principale de ce présent colloque est de savoir ce qu'on entend, par l'aménagement du territoire en Afrique.

Pour répondre à cette question principale, les communications sont attendues dans les axes thématiques suivants :

Axe 1 : Pensées et théories d'aménagement

Les différents cadres conceptuels et théoriques utilisés pour comprendre et orienter l'aménagement du territoire en Afrique sont explorés dans cet axe. Sans être exhaustif, les auteurs pourront aborder les approches et **théories du développement territorial**, les réflexions et les **modèles théoriques d'urbanisme**, de **planification urbaine et territoriale**. Les **théories de l'enclavement** qui analysent les processus de marginalisation et d'isolement spatial des territoires. Les **théories de l'analyse spatiale** qui visent à expliquer les phénomènes spatiaux et à comprendre les processus qui sous-tendent la distribution spatiale des objets géographiques, etc...

Les auteurs pourront également aborder des réflexions **prospectives sur l'aménagement du territoire** en Afrique, en tenant compte des recompositions territoriales et des défis émergents tels que l'urbanisation rapide, les changements climatiques, les aspirations à un développement durable et équitable, l'articulation du réseau de transport et l'amélioration du cadre de vie, notamment dans les centres urbains. D'après Diop (2022 : 166), face aux territoires en mouvement, la problématique de l'aménagement du territoire doit incarner une vision prospective. Ces réflexions prospectives orientent les politiques et les stratégies d'aménagement du territoire pour répondre aux besoins futurs des populations africaines.

Les propositions pourront aussi concerner les **outils de la planification spatiale** (schémas d'aménagement, plans d'occupation, lois, etc.), notamment sur leur conception, leurs enjeux et défis de mise en œuvre (cas pratiques).

Axe 2 : Inégalités et équités territoriales

Le concept **d'inégalités territoriales** fait référence aux différences entre les territoires étudiés, régionaux, départementaux, urbains ou ruraux. (Sène et Codjia, 2016). On peut ainsi s'intéresser aux inégalités d'accès à des infrastructures sociales de base ou aux inégalités sociales (taux de mortalité infantile, pourcentage de la pauvreté, etc.) entre territoires. L'analyse des inégalités insiste sur le lien qu'elles entretiennent avec les acteurs publics et les politiques publiques. On peut identifier deux tendances sur les effets des politiques publiques d'aménagement du territoire : (1) les États participent à la production de nouvelles inégalités ou diffusent des inégalités existantes par leurs actions ; (2) les États sont les acteurs centraux du développement de l'égalité des territoires par l'intermédiaire de leurs politiques de redistribution. Dans le cadre de ce colloque, les contributions s'interrogeront sur le rôle des politiques d'aménagement du territoire sur les inégalités territoriales. Autrement dit, les politiques publiques d'aménagement du territoire contribuent-elles à renforcer les inégalités existantes ou cherchent-elles à les éradiquer ?

Les contributions pourront aborder la notion de **justice spatiale** (<http://www.issj.org/>) qui permet d'ouvrir une réflexion sur le sens et l'effet des politiques publiques territoriales. La justice spatiale est la finalité de la plupart des politiques d'action sur les territoires. Son lien étroit avec l'aménagement du territoire est donc réel. Lipietz (1999: 217-232) nous conforte dans cette idée puisqu'il défend que son influence fut telle qu'on a pu considérer que l'aménagement du territoire et la recherche de la justice spatiale étaient strictement équivalents. Jean Gottmann (1966: 25), l'un des précurseurs d'une géographie au service de la justice spatiale, postule qu'en géographie, l'équité socio-spatiale constitue le fondement de l'aménagement de l'espace.

De même, les communications pourront porter sur les questions **d'égalité spatiale**. En effet, l'objectif prioritaire de la politique d'aménagement du territoire est de contribuer au rétablissement de l'égalité des chances sur le plan spatial. Cette forme d'équité suppose, pour les collectivités territoriales, des possibilités d'accès à toutes les infrastructures sociales de base (école, poste de santé, commerce, etc.), à l'emploi et aux ressources financières nécessaires pour assurer leurs fonctions. Dans la même lancée, les contributions pourront également aborder les questions **d'équités territoriales** qui désignent comme le souligne Thioune (2021 : 52), une configuration géographique qui assurerait à tous et à toutes les mêmes conditions d'accès aux services publics, à l'emploi et aux divers avantages de la vie en société. L'équité territoriale serait ainsi un concept et un principe d'aménagement, permettant de comprendre les situations réelles marquées par l'injustice spatiale.

La recherche de l'égalité spatiale des chances se heurte aux arguments économiques, surtout dans les pays en développement d'Afrique subsaharienne où les impératifs du développement

économique s'opposent, en général avec l'objectif d'équité spatiale. Ce sera l'occasion pour les participants d'évaluer les impacts des politiques publiques de la décentralisation.

Axe 3 : Développement économique local et territorial

L'aménagement du territoire consiste à intervenir volontairement sur l'espace afin de créer un ordre souhaitable pour assurer « *commodité, économie et harmonie* ». Cette intervention volontaire complète la planification économique en spatialisant ses perspectives et en cherchant à définir des stratégies d'organisation de l'espace (Merlin, 2002 : 21). Par exemple, l'aménagement d'un bassin versant, d'une zone industrielle ou d'une nouvelle ville sous-tend des enjeux économiques importants avec respectivement le développement du secteur agricole, de l'industrie ou des activités tertiaires. Il en est de même pour l'ouverture d'un gisement (carrière) de ressources naturelles ou minérales. Ainsi, l'aménagement du territoire peut favoriser ou non le développement économique d'un territoire par la façon dont ses populations, ses infrastructures, ses équipements et ses entreprises sont agencés.

L'approche théorique libérale stipule que l'aménagement du territoire produit du développement économique et améliore les conditions de vie des populations (Alvergne, 2008). Il facilite le fonctionnement des producteurs, améliore la connexion entre les individus et les marchés et stimule l'activité économique. Les communications pourront s'intéresser aux **aménagements d'espaces particuliers** (côtiers, forestiers, etc.) et leurs implications sur le plan territorial et économique. Elles pourront s'intéresser à l'**évaluation des politiques d'urgence liées à l'aménagement du territoire** qui prolifèrent en Afrique de l'ouest au cours de ces dernières années (Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) au Sénégal, Projet d'Urgence de Renforcement de la Résilience des Acteurs du Secteur Agricole (PUR-ZEDAGA) au Bénin, Programme d'Urgence pour la restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) en Côte d'Ivoire, etc.).

Le concept de **développement endogène** qui se base sur l'idée d'élaborer des stratégies de développement en partant des problématiques locales, avec une large ouverture aux acteurs socio-économiques pourrait également être investi par les participants. A ce titre, les auteurs pourraient s'intéresser aux **projets de territoires** liés aux potentialités et vocations des territoires (Diakhaté, 2020 : 141).

Axe 4 : Politique des grandes infrastructures et conflits d'aménagement

La politique d'aménagement du territoire peut porter sur les **programmes d'infrastructures** et de **grands équipements**. Les grands équipements jouent un rôle important sur l'aménagement du territoire, et constituent des atouts pour les régions desservies. Ils portent à la fois sur les infrastructures (ports, aéroports, réseaux de transports terrestres : routes, autoroutes, chemin de fer, plates-formes logistiques), sur les grands équipements de superstructure relatifs à l'enseignement supérieur et la recherche, les équipements sportifs, culturels, sanitaires, etc. et sur les télécommunications. Les communications pourront interroger leur pertinence au regard de leur localisation (priviliégiant les régions les plus développées avec les flux les plus importants au détriment des régions isolées avec des flux

plus faibles). Elles pourront, par ailleurs, les évaluer et étudier leurs impacts potentiels ou réels sur l'environnement et la socio-économie locale et régionale.

La multiplication des conflits territoriaux depuis 25 ans autour des questions d'aménagement est caractérisée par une grande variété. La lutte des habitants du quartier contre un projet territorial ou la concurrence entre deux villes pour l'accueil d'un vaste équipement sont bien sûr liées à une problématique commune, celle du territoire, de son aménagement, de son utilisation et finalement de son appropriation. Dans cette perspective, les auteurs pourront examiner les **conflits d'aménagement** à la fois sur le plan du contenu, de la logique, de la dynamique, de la durée et de l'échelle. Il y en aura qui seront très locaux, avec quelques élus ou des associations de riverains, qui seront contre la construction d'une route, d'une installation agricole, d'un projet de restructuration urbaine, etc. D'autres pourront mobiliser des villes et des régions entières, pendant des mois, parfois des années, dans un climat souvent dramatique, pour lutter contre la construction d'une infrastructure majeure ou d'une nouvelle ville par exemple. La question fondamentale de tous ses conflits est celle de la faisabilité des politiques d'aménagement.

Axe 5 : Environnement et ressources naturelles

L'aménagement du territoire trouve une de ses exigences majeures dans la préservation de l'environnement. C'est pour lui un devoir de participer à la prospérité nationale en préservant les paysages et en équipant les sites (Monod et Castelbajac, 2012 : 61). Or, en général, le constat est que les actions d'aménagement du territoire destinées à produire du développement économique, entraînent en même temps un risque environnemental.

Cette problématique peut être abordée sous plusieurs angles :

- **L'exploitation des ressources naturelles** telles que les terres arables, les mines, les ressources en eau, les forêts, les hydrocarbures, etc. pourra être examinée par les auteurs en mettant en lumière les enjeux de durabilité, de conservation et de partage équitable des bénéfices tirées de ces ressources.
- **La gouvernance des ressources naturelles**, notamment les aspects liés à la réglementation, la participation communautaire, la transparence peuvent être abordés en mettant en évidence l'importance des politiques et des pratiques de gouvernance efficaces pour garantir une gestion durable des ressources et le bien-être des populations locales.
- **Les défis environnementaux** tels que le changement climatique, la désertification, la perte de biodiversité, les risques, etc. ainsi que les stratégies d'adaptation, de prévention et d'atténuation pour renforcer la résilience des communautés pourront être examinés.
- **Les pressions anthropiques sur l'environnement**, notamment l'urbanisation rapide, la croissance démographique, l'expansion agricole, etc. pourront être abordées ainsi que l'importance de trouver un équilibre entre les activités de développement économique et la préservation de l'environnement pour assurer un développement territorial durable.

Consignes de soumission

La communication doit comporter :

- Noms et prénoms de (s) l'auteur(s), Statut professionnel de l'auteur principal/grade et Structure de rattachement
- L'adresse électronique, numéro de téléphone, (Police Times New Roman, 12)
- Le titre de la communication, (Police Times New Roman, 12, en gras)
- L'axe thématique
- Le type de la présentation (orale ou poster)
- Un résumé de 250 à 300 mots (Police Times New Roman, 12, interligne simple) et 05 mots clés.

Les résumés sont à envoyer à l'adresse suivante : journeesamenagementterritoire@gmail.com avec copie à asene@univ-zig.sn et oumarsy@univ-zig.sn.

Modalités de participation : la participation se fera en présentiel, le virtuel sera l'exception.

Calendrier

- Date limite de réception des propositions de résumé : 31 mai 2024
- Notification d'acceptation des propositions aux auteurs : 15 juillet 2024
- Réception des articles complets : 30 septembre 2024
- Date de publication de la version finale du programme : 07 octobre 2024
- Tenue du colloque : 29-31 octobre 2024

Déroulement des journées

1. Communications orales et posters
2. Expositions et stands
3. Visite de sites

Frais de participation

- Chercheurs et enseignants-chercheurs : 50 000 FCFA
- Membres des autres structures : 50 000 F CFA
- Doctorants : 20 000 F CFA

Publics cibles

1. Communauté scientifique (universités, centres et instituts de recherche) et technique (ONG, bureaux d'étude).
2. Collectivités territoriales, services techniques des ministères sectoriels et du secteur privé.
3. Bailleurs de fonds, partenaires au développement, acteurs de la coopération décentralisée.

NB :

- Les communications retenues feront l'objet d'une publication scientifique.
- Les informations complémentaires seront progressivement portées à la connaissance des participants.

Comité scientifique

SY Oumar, Université Assane Seck de Ziguinchor
MOINE Alexandre, Université de Bourgogne – Franche-Comté
NDIAYE Lat Grand, Université Assane Seck de Ziguinchor
TROMPETTE Pascale, Université Grenoble Alpes
WADE Cheikh Samba, Université Gaston Berger de Saint-Louis
SY Boubou Aldiouma, Université Gaston Berger de Saint-Louis

HANE Fatoumata, Université Assane Seck de Ziguinchor
SAKHO Pape, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
SANE Tidiane, Université Assane Seck de Ziguinchor
LOMBARD Jérôme, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
CODJIA Claude, Université du Québec à Montréal
NACHOUI Mostafa, Université Hassan II, Casablanca
KAMAGATE Sanaliou, Université Félix Houphouët Boigny
KASSI-DJODJO Irène, Université Félix Houphouët Boigny
MBAYE Ibrahima, Université Assane Seck de Ziguinchor
ZINSOU-KLASSOU Kossiwa, Université de Lomé
DIOP Amadou, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
BENGA Alvares Gualdino Fofoué, Université Assane Seck de Ziguinchor
MARGETIC Christine, Université de Nantes
AHOLOU Coffi Cyprien, Université de Lomé
SENE Abdourahmane Mbade, Université Assane Seck de Ziguinchor
DOUMBIA Siaka, Université de Ségou
DIEYE El Hadji Balla, Université Assane Seck de Ziguinchor
DIONGUE Momar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
LAOUALI Abdoukadi, Université Boubacar Ba de Tillabery
DIALLO Mouhamadou Mountaga, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
FAYE Cheikh, Université Assane Seck de Ziguinchor
BALDE Aliou, Université Assane Seck de Ziguinchor

Comité d'organisation

SENE Abdourahmane Mbade, Direction de l'Aménagement du territoire, Ministère de l'urbanisme, des collectivités territoriales et de l'aménagement des territoires (MUCTAT)
SOLLY Boubacar, UFR Sciences et technologies, Université Assane Seck de Ziguinchor
DIEYE El Hadji Balla, UFR Sciences et technologies, Université Assane Seck de Ziguinchor
SANE Tidiane, UFR Sciences et technologies, Université Assane Seck de Ziguinchor
SY Oumar, Université Assane Seck de Ziguinchor
MBAYE Ibrahima, Université Assane Seck de Ziguinchor
BENGA Alvares Gualdino Fofoué, Université Assane Seck de Ziguinchor
FAYE Cheikh, Université Assane Seck de Ziguinchor
SECK Faly, Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement, MUCTAT
DIONGUE Momar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
TANDIANG Fary Lobé, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
SARR Madikou, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
DIOUF Fatou Mbodj, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
WADE Thérèse Ndew, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
DIENG Ndème, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
WADJI Astou, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
BA Hassime, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
SAMB Maguette Bineta, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
DIOUF Ndeye Boury, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
DIAGNE Ndeye Fatou, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
SECK Seynabou, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT
SYLLA Djibril, Direction de l'Aménagement du territoire, MUCTAT

Bibliographie

ALVERGNE, Christel (2008) *Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'ouest et du centre*. Paris, Édition Karthala et Programme de développement municipal.

DESJARDINS, Xavier (2021) *L'aménagement du territoire*, Paris, Ed. Armand Colin p. 14.

DIAKHATE, Mouhamadou Mawloud (2011) *L'aménagement du territoire au Sénégal : Principes, pratiques et devoirs pour le XXIe siècle*. Dakar, Ed. Harmattan, p. 26.

DIAKHATE, Mouhamadou Mawloud (2020) *Penser, fabriquer, gouverner les territoires : Le Sénégal à l'épreuve du développement territorial*, Dakar, Ed. Harmattan, p.141.

DIOP, Amadou (2022) *Contribution à une politique d'aménagement et de développement des territoires du Sénégal*, Dakar, Ed. Harmattan, p. 166.

GOTTMANN, Jean (1966) *Essais sur l'aménagement de l'espace habité*. Paris, Éditions Mouton, p. 25.

<http://www.jssj.org/>

IGUE John O., FODOUOP Kengne et ALOKO-N'GUESSAN Jérôme (dir.), (2010) *Maîtrise de l'espace et développement, état des lieux*, Paris, Karthala, 340 p.

LIPIETZ, Alain (1999) Entretien avec GES. *Géographie, Économie, Société*, vol.1, no1, p. 217-232.

MERLIN, Pierre (2002) *L'aménagement du territoire*. Paris, Presses Universitaires de France, p. 21.

MONOD, Jérôme et de CASTELBAJAC, Philippe (2012) *L'aménagement du territoire*. Paris, Presse Universitaire de France, p. 61.

SANTAMARIA, Frédéric (2016) « Origine et fondements de l'aménagement du territoire en France » in *L'aménagement du territoire en France* (Xavier Desjardins et Isabelle Généau de Lamarlière, sous dir.de), Paris, La documentation française, p. 16.

SENE, Abdourahmane Mbade et CODJIA, Claude (2016) Dynamiques de l'aménagement du territoire et inégalités socio-spatiales au Sénégal. Québec, *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 60, No 169, p. 11-27.

SENE, Abdourahmane Mbade, SY Oumar, DIEYE El Hadji Balla (sous dir. de), (2024), *Pour des territoires urbains compétitifs et durables*, Dakar, Ed. Harmattan.

THIOUNE, Awa Guèye (2021) *Vers l'équité territoriale au Sénégal*, Dakar, Ed. Ndaxnam, p. 52.

Partenaires institutionnels



UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR



HEINRICH BÖLL STIFTUNG
DAKAR

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
LOCALE ET DE LA FORMATION - MUCTAT

